

DELIBERATION N° 01.07/2023

-=-=-=-=-

L'an deux mille vingt-trois, le 03 juillet à 10h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Martine BAURIN, Vice-Présidente, agissant pour le Président empêché du CCAS de la commune de SEBOURG

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil d'Administration : 28.06.2023

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 28/06/2023, le conseil d'administration, conformément à la loi, a délibéré quel que soit le nombre de membres présents.

PRESENTES : Martine BAURIN - Christiane DENORME - Brigitte HARLAUX - Claudie DURIEUX - Jeannine FLAMENT - Sylvie GUILLEMIN - Renée HEMON – Catherine TONDREAU

Absent.e.s – excusé.e.s – procuration :

Bruno CELLIER qui a donné procuration à M. Baurin

Dominique BUSSIGNIES qui a donné procuration à R. Hémon

Absent.e.s – excusé.e.s :

Thomas HALLUIN - Nathalie AUGAIT - Martine BASSEZ- Florence LIENARD

Absent :

Marcel PATOU

Secrétaire de séance : Claudie DURIEUX

OBJET : Approbation du PV de la séance 04/04/2023

Après lecture, les membres valident, à l'unanimité, le Procès-verbal de la séance du 04.04.2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 10.07.2023
Envoyé et reçu au contrôle de légalité le
06.07.2023 Numéro unique de
télétransmission ID 059-215905597-
20230703-230706_D1106SD-DE

La Secrétaire,
Claudie DURIEUX



Po/Le Président empêché
La Vice-Présidente,
Martine BAURIN